



# **CFE-CGC Air France : SCANDALE SYNDICAL !**

**Alors que le scandale sur le fichage des cadres de la centrale syndicale Force Ouvrière fait encore rage, la publication d'un courrier de la CFE-CGC Air France, à la veille de nouvelles négociations sur les salaires, révèle les connivences entre des « partenaires sociaux » et la direction.**

Mediapart vient de se faire le relais d'une publication aux relents inqualifiables qui met en cause les pratiques du premier syndicat d'Air France, la CFE-CGC, dont nous vous invitons à prendre connaissance sur [mediapart.fr](http://mediapart.fr).

Les salarié(e)s savent désormais que, sous couvert de représentativité, certains dirigeants parmi les « partenaires sociaux » n'hésitent plus à trahir les valeurs qu'ils affichent et par là même les salarié(e)s qu'ils représentent !

Combien de courriers de ce type se sont échangés les directions successives et les syndicats d'accompagnement ? Les accords Transform, les accords sur le Temps de Travail, l'ATGPEM... ont-ils été scellés selon la même méthode ?

**La casse du droit syndical au travers des négociations CSE (ex-Comités d'Entreprise) s'inscrit dans la même logique : l'objectif premier de la direction est de diminuer drastiquement les moyens syndicaux et de privilégier ses partenaires sociaux favoris. La mise en place des CSE se fait-elle aussi en catimini en dehors des négociations officielles ?**

**La CGT, quant à elle, n'est pas un partenaire social mais un Syndicat. Pour la CGT « la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ».**

**La parution de cette lettre scandaleuse et abjecte, signée de la main du secrétaire général de la CFE-CGC, éclaire sous un angle nouveau le pourrissement aggravé du dialogue social au sein d'Air France, car il ne s'agit ni plus ni moins :**

- de trahison envers les salarié(e)s ;
- de faire obstruction à tout rattrapage des salaires, alors que plus de 55 % des salarié(e)s interrogé(e)s le réclame (soit plus que les 0,6 et 0,4 signés par la CFDT et la CFE-CGC) ;
- de faire échouer toute proposition émise par l'intersyndicale ;
- de faire du chantage à la signature d'accords douteux ;
- de favoriser les syndicats réformistes alors que les élections professionnelles se profilent.

En 2015, le précédent secrétaire général de la CFE-CGC, au lendemain du 5 octobre disait sans détour et avec conviction qu'il avait honte d'être syndicaliste au sein d'Air France et avait diffamé la CGT, fait pour lequel il avait été par la suite condamné par le Tribunal de Paris.

Aujourd'hui, c'est le nouveau secrétaire général de la CFE-CGC qui devrait avoir honte de nier ses propos dans un tract alors qu'il assume, dans l'article de Mediapart, les termes de son courrier adressé à Benjamin Smith.

**La Cgt Air France condamne sans réserve celles et ceux qui se livrent à de telles pratiques. Il va sans dire que les discussions actuelles sur le rattrapage des salaires ne respectent en rien les principes de « Loyauté » que le Code du Travail exige.**